

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 18 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Marcel JEANBERT, Jean-Marie GOGLIONE, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN Adjoints ; Mmes Catherine CHRISTEN, Dominique DUEE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, M. Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, MM. Philippe MIOT, Stéphane SCORTEGAGNA

Excusée avec pouvoir : Mme Adeline CAPONE

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mmes Peggy VINOT, Manuela SCHLACHTER

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

Extrait de la présente délibération a été affiché le 30 janvier 2017.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme de travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville pour un coût estimé à 227 360.95 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville présenté par Monsieur le Maire et dont le coût global est estimé à 227 360.95 € hors taxes,

SOLLICITE de l'ETAT un soutien financier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2017.

OBJET N°2 : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE D'UNE SALLE D'ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2017

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme de travaux de rénovation thermique d'une salle d'activités socio-culturelles à l'Espace culture et loisirs sis 4 bis rue Maréchal Foch à 54540 BADONVILLER.

Le coût est estimé à 117 918.22 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de rénovation thermique d'une salle d'activités socio-culturelles présenté par Monsieur le Maire et dont le coût s'élève à 117 918.22 € HT.

SOLLICITE de l'ETAT un soutien financier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux programmation 2017.

OBJET N°3 : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION

Vu la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du Comité technique du 15/12/2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération,

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

OBJET N°4 : ECOLE ELEMENTAIRE DE CIREY-SUR-VEZOUZE – sortie scolaire

L'Ecole élémentaire de CIREY-SUR-VEZOUZE sollicite une participation financière de la commune de BADONVILLER dans le cadre de l'organisation d'une sortie scolaire à Strasbourg au cours du premier semestre 2017.

Une élève domiciliée à BADONVILLER est concernée par ce voyage pédagogique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Ecole élémentaire de CIREY-SUR-VEZOUZE une participation financière de 15 € dans le cadre de l'organisation d'une sortie scolaire à Strasbourg.

OBJET N°5 : REALISATION D'UN LONG METRAGE PAR L'ASSOCIATION VU SOUS UN AUTRE ANGLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Vu sous un autre angle » a en projet de réaliser avec les usagers du Foyer d'Accueil Spécialisé de Mont-Bonvillers un long métrage. Une partie du tournage se fera sur BADONVILLER.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association « Vu sous un autre angle » une subvention de 200 € pour les besoins d'un long métrage intitulé « Rester à Quai » écrit et réalisé par les usagers du Foyer d'Accueil Spécialisé de Mont-Bonvillers,

SOUHAITE que le film soit projeté à BADONVILLER.

OBJET N°6 : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES LACS DE PIERRE-PERCEE ET DE LA PLAINE – modification des statuts

La nature des équipements gérés par le Syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine (SMA) est aujourd'hui un atout touristique fort pour le territoire de Raon-l'Etape et Saint-Dié-des-Vosges et pour le territoire du Lunévillois. Ainsi, depuis 2014, le Pays du Lunévillois, la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine travaillent de concert et participent conjointement à la promotion des Lacs.

Avec le retrait progressif des départements, une réflexion s'est organisée avec l'ensemble des acteurs des territoires et ainsi proposer une structuration à une échelle pertinente. Il est donc aujourd'hui proposé de modifier la gouvernance du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine et d'adopter ses statuts.

Il est ainsi proposé d'acter le retrait des 4 communes membres aujourd'hui et de proposer en remplacement l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine et le Pole d'Equilibre Territorial du Pays du Lunévillois. Vu la forme juridique du PETR, il est précisé que les statuts font références aux renvois des articles du CGCT propres au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5721-2,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 12 septembre 1983 portant création du syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine, modifié par l'arrêté inter préfectoral du 12 novembre 1996,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général de Meurthe-et-Moselle du 24 septembre 2012 confirmant sa demande de retrait au 31 décembre 2013,

Vu la délibération de la commission permanente du 25 mars 2013 du Conseil général des Vosges confirmant sa demande de retrait au 31 décembre 2013,

Vu le protocole d'accord entre le syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine et les conseils généraux de Meurthe et Moselle et des Vosges,

Vu la délibération de demande d'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée de la Plaine du 3 mars 2016,

Vu la délibération de demande d'adhésion du PETR du Pays du Lunévillois du 2 novembre 2016,

Vu la délibération de modification des statuts du Comité Syndical du 20 décembre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE le retrait des communes de BADONVILLER (Meurthe-et-Moselle), CELLES-SUR-PLAINE (Vosges), FENNEVILLER (Meurthe-et-Moselle), PEXONNE (Meurthe-et-Moselle), et des conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges,

APPROUVE l'entrée au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine et du Pole d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois,

APPROUVE les statuts ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

DIVERS :

-Monsieur le Maire présente le projet de nouvelle gouvernance du Syndicat mixte d'aménagement des lacs. Il rappelle que le désengagement financier des Conseils Départementaux des Vosges et de Meurthe-et-Moselle l'a rendu nécessaire. Le siège du Syndicat reste à Badonviller et les emplois sont sauvegardés. Le Syndicat aura une assise géographique et financière qui lui permettra de se projeter dans l'avenir et d'assumer des projets de développement. Le retrait de la commune de BADONVILLER constitue en outre une économie substantielle pour le budget communal d'environ 25 000 € par an.

Ce sont désormais 12 représentants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et 12 représentants du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois (PETR) qui siègeront au comité syndical.

Monsieur MIOT, Conseiller Municipal, s'inquiète des conséquences pour la commune de BADONVILLER qui n'aura plus la garantie d'être représentée au comité syndical. « Comment seront défendus les intérêts de BADONVILLER? »

-Monsieur le Maire confirme que le projet d'hébergement touristique à BRICOTTE est actuellement en sommeil. Aucun opérateur privé n'a proposé d'en assurer la gestion. Par ailleurs, le Syndicat mixte d'aménagement des lacs aura à se positionner par rapport au projet. Monsieur le Maire s'excuse de ne pas en avoir informé le conseil municipal plus rapidement.

-Le Conseil municipal rejette la demande de pose par Monsieur HELLE d'un ralentisseur au niveau de la rue du 358^{ème} RI. La réfection de la rue du Château d'eau diminuera le flux de véhicules sur la rue du 358^{ème} RI.

-La réglementation interdit aux communes d'utiliser des pesticides sur la voie publique depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est suggéré d'en informer la population au moyen du bulletin municipal.

-Monsieur JEANBERT, Adjoint au Maire, indique que le réseau d'assainissement de la rue Général Gérôme s'est affaissé sur plusieurs mètres. Les agents techniques seront chargés de procéder aux réparations.

-Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec l'Agence Régionale de santé et l'Ordre des médecins pour remédier au manque de médecins généralistes à la maison de santé. Il a bon espoir que cette situation puisse évoluer favorablement au cours des prochains mois.

-Les conseillers sont informés que le projet de restructuration de l'EPADH 3H Santé confortera le site de BADONVILLER et verra la création d'un nouvel établissement sur CIREY-SUR-VEZOUZE ou sur BLÂMONT.

-Monsieur MIOT, Conseiller Municipal, encourage les conseillers à utiliser leur espace personnel sur le site internet de la commune afin d'améliorer la communication interne du Conseil Municipal.

-Il est également fait état de l'insuffisance de l'éclairage public aux Carrières.